



**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT  
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2022)**

**AVIS** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, présentera un avis de motion du Règlement RCA21-14011 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » lors de la séance ordinaire du conseil, **le mardi 23 novembre 2021, à 18 h 30**, qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, salle 201, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'année 2022.

Fait à Montréal, le 12 novembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---